PROCES VERBAL

des travaux de la grande commission nautique tenue dans les locaux du port autonome de Marseille, à Fos, le mardi 25 juin 2002

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du 3 juin 2002 du port autonome de Marseille, la grande commission nautique s'est réunie le mardi 25 juin 2002 dans les locaux du port autonome de Marseille, à Fos, pour émettre un avis sur les opérations de dragage du terminal à conteneurs de Fos et dans le cadre de la préparation du projet d'extension des capacités de Fos conteneurs.

La commission était composée de :

MM Jean-François Huberdeau, capitaine de vaisseau, de l'inspection général Président

des armées (marine)

Michel Even, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique Membre permanent

et océanographique de la marine

Nicolas Udrea, administrateur de 1ère classe des affaires maritimes, Membre de droit

représentant le directeur départemental délégué des Bouches du Rhône

Alain Paoletti (pilotage)

Jacques Peters (remorquage)

Denis Quesnel (navigation de commerce)

William Tillet (pêche)

Jacques Champoléon (plaisance)

Membre temporaire Membre temporaire Membre temporaire Membre temporaire Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Joseph Moysan Capitaine de port

Jean-Luc Loumes Directeurs des opérations et terminaux à marchandises de Fos

Mylène Glot P.A.M.Service des investissements

Jacques Chaubet Patron pêcheur Roland Landi Pêcheur plaisancier Jean-Marc Raybaud Pêcheur plaisancier

Jean-Michel Bocognano Service aménagement de Fos

La visite du site de Fos a été effectuée préalablement à la réunion par les membres permanents et de droit, qui se sont fait présenter, in situ, le projet par Mr Bocognano.

Le président, après avoir remercié Mr Bocognano pour son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Il s'agit:

- de l'adaptation du terminal actuel pour l'accueil de porte-conteneurs de 14,5 m de tirant d'eau admissible (1ère phase),
- et de l'aménagement de nouvelles infrastructures intitulées Fos2XL dans le prolongement Nord de la darse pour l'accueil de porte-conteneurs de 16 m de tirant d'eau (2^{ème} et 3^{ème} phases).

Les travaux de dragage prévus sont décrits dans le dossier de présentation du projet joint à la convocation de la grande commission nautique.

2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique n'est saisie que pour les travaux décrits dans le dossier de présentation joint à la convocation, rédigé par le port autonome de Marseille, et qui nécessite l'avis des navigateurs maritimes.

Le projet est présenté par Mr Bocognano. Il comporte 3 phases :

- en 2003 (8 mois): approfondissement du chenal à 18 m et du bassin au droit du terminal à conteneurs actuel à 17 m pour atteindre un tirant d'eau admissible de 14,5 m;
- en 2006 (6 mois) : approfondissement du bassin situé au droit de la zone prévue du futur terminal (Fos 2XL) à 17 m pour atteindre un tirant d'eau admissible de 14,5 m au droit du quai de Fos 2XL ;
- en 2006-2007 (7 mois) : approfondissement de l'ensemble situé au droit du terminal à conteneurs existant et du futur terminal Fos 2XL à 18,5 m et du chenal à 19,5 m pour atteindre un tirant d'eau admissible de 16 m au droit du quai de Fos 2XL.

SYNTHESE DES DEBATS

Le projet a donné lieu a peu de débat.

Le représentant des pilotes a apprécié d'avoir été associé au projet dès le début, notamment pour l'étude de trajectographie des navires entrant et sortant de la darse. Il juge très souhaitable l'installation d'un alignement dans l'axe du chenal d'accès à la darse.

Le président demande aux représentants des petites embarcations (remorquage, lamanage, ...) si la vague d'étrave engendrée par la vitesse importante que devront conserver les gros navires par conditions difficiles (vent fort) peut présenter un danger. Les participants estiment que ces conditions sont rares et que des précautions sont alors prises (allant jusqu'à l'arrêt des opérations si besoin). De plus, aucune embarcation n'est installée à poste fixe dans la darse, où elles ne stationnent que pendant leurs opérations.

Le représentant des pêcheurs professionnels et dans une moindre mesure ceux des plaisanciers pêcheurs, indiquent leur refus du site de clapage en reconnaissant que leur revendication est hors du cadre de la grande commission nautique. Ils n'ont cependant aucune objection quant à l'aspect nautique du projet. Que le dépôt des produits de dragage se fasse sur le site proposé ou ailleurs ne pose aucun problème de croche éventuelle étant donné la taille des rejets ; il n'y a aucune nécessité de balisage du site.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 25 juin 2002 dans les locaux du port autonome de Marseille, à Fos, pour émettre un avis sur le projet de dragages du terminal à conteneurs de Fos.

Elle exprime un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- il est souhaitable d'installer un alignement pour le chenal d'entrée vers la darse 2,
- une information sur les opérations de dragage (trajets des navires de clapage) auprès des plaisanciers est souhaitée.

Le président Jean-François Huberdeau	Les membres Michel Even
	Nicolas Udrea
	Alain Paoletti
	Jacques Peters
	Denis Quesnel
	William Tillet
	Jacques Champoléon